



Rapport d'activité Observatoire des ambrosies

**Année 2011-2012
(octobre 2011 – octobre 2012)**

Observatoire des ambrosies
INRA- AgroSup Dijon
Bâtiment Combe Berthaux
26 boulevard du Docteur Petitjean
BP 87999
21079 Dijon
Téléphone : 03.80.77.25.53
courriel : observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr

Observatoire des ambrosies
INRA- AgroSup Dijon
Bâtiment Combe Berthaux
26 boulevard du Docteur Petitjean
BP 87999
21079 Dijon
Téléphone : 03.80.77.25.53
courriel : observatoire.ambrosie@dijon.inra.fr

Table des matières

I. Introduction	4
1.1. Création et mise en place de l'Observatoire	4
1.2. Dernières évolutions.....	4
II. Fonctionnement de l'Observatoire des ambrosies	5
2.1. Comité de pilotage (COFIL)	5
2.2. Comité technique (CT)	5
2.3. Cellule opérationnelle.....	6
III. Bilan des actions réalisées en 2011-2012.....	7
3.1. Information	7
3.2. Formation.....	11
3.3. Participation au renforcement de la coordination des actions de lutte et mise en place d'une évaluation des coûts de la lutte dans deux secteurs	11
3.4. Participation à des actions d'expertise et de recherche	13
IV. Conclusions	15
Annexes.....	17
Annexe 1 :	18
Communiqué de presse – création de l'observatoire (juin 2011).....	18
Annexe 2 :	20
Présentation du fonctionnement de l'Observatoire des ambrosies	20
Annexe 3 :	21
Composition du Comité technique de l'Observatoire des ambrosies	21
Annexe 4 :	22
Communiqué de presse relatif à la journée de l'ambrosie du 23 juin 2012.....	22
Annexe 5 :	25
Plaquette relative à la Journée de l'ambrosie le 23 juin 2012.....	25
Annexe 6 :	26
Présence d'ambrosies sur le réseau autoroutier Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) en 2012)	26
Annexe 7 :	27
Publications et communications réalisées par l'Observatoire en 2011-2012	27

I. Introduction

1.1. Création et mise en place de l'Observatoire

Par un communiqué de presse du 21 juillet 2011 (Cf. Annexe 1), les Ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement, et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont annoncé la création de l'Observatoire de l'ambroisie¹. Cette structure a pour mission de constituer un centre national de référence en matière d'ambroisie, chargé de rechercher, répertorier, valoriser et diffuser :

- la connaissance sur l'ambroisie notamment sur ses effets sur la santé et les milieux,
- les actions de prévention, de lutte, de formation et d'information menées sur l'ensemble du territoire national (et dans d'autres pays),
- les données scientifiques, les travaux et projets de recherche et leurs applications.

L'Observatoire a également pour mission de favoriser la coordination et la cohérence des actions d'information, de formation, d'études et de conseil menées aux niveaux national, européen et international, en concertation notamment avec les ministères concernés et en lien avec les actions menées par la Commission européenne et l'International Ragweed Society² (IRS).

La création de l'Observatoire a par ailleurs fait l'objet d'une journée de présentation le 21 juillet 2011 sur la commune de Saint-Martin-d'Août (Drôme) au cours de laquelle un député du Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie créé en avril 2011³, des représentants de l'Inra (M. Laurent Lapchin), du Ministère chargé de la santé, du Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre (CETIOM) et de l'Observatoire de l'ambroisie ont présenté leurs intérêts à fédérer leurs actions pour lutter contre cette espèce envahissante.

1.2. Dernières évolutions

Au mois de juin 2012, la convention entre le ministère chargé de la Santé et l'Inra pour la mise en œuvre de l'Observatoire, a été prolongée pour trois années supplémentaires avec une augmentation de la subvention accordée par le ministère. L'Observatoire a été renommé '*Observatoire des ambrosies*' afin de prendre en compte le développement d'autres espèces du genre *Ambrosia* présentant un pollen allergisant et dont la présence est observée dans des zones françaises, telles que l'ambroisie trifide⁴ (*Ambrosia trifida*), l'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) et l'ambroisie à feuilles étroites (*Ambrosia tenuifolia*).

¹ Une convention relative à la création et au fonctionnement de l'Observatoire de l'ambroisie a été signée le 22 juin 2011 entre le ministère chargé de la Santé (Direction générale de la santé, DGS) et l'INRA, pour la période juin 2011 à juin 2012.

² Cf. site Internet de l'IRS : <http://www.internationalragweedsociety.org/>

³ Cf. site Internet du Comité : <http://www.parlementaires-ambroisie.fr/>

⁴ L'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) semble se développer de façon importante dans le sud-ouest de la France. Très allergisante par son pollen, cette plante annuelle qui peut atteindre une hauteur de 3 mètres, est une des principales mauvaises herbes des systèmes de culture aux Etats-Unis. Elle serait arrivée plus tardivement en France que l'ambroisie à feuilles d'armoise (première guerre mondiale ?). L'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) dont le développement serait problématique en Europe de l'Est, semble aussi se développer en France même si le nombre de populations est encore très limité.

II. Fonctionnement de l'Observatoire des ambrosies

Le fonctionnement de l'Observatoire s'appuie à la fois sur (Cf. Annexe 2) :

- un comité de pilotage,
- un comité technique,
- une cellule opérationnelle.

2.1. Comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé :

- i. de définir les missions et objectifs de l'observatoire, son programme de travail annuel et le calendrier de ses travaux.
- ii. D'établir la composition et les modalités de fonctionnement du Comité technique.
- iii. De valider le bilan annuel d'activités de l'Observatoire.
- iv. de définir, au terme des trois premières années de fonctionnement de l'Observatoire, les modalités de poursuite de l'accomplissement des missions de l'Observatoire à partir d'une évaluation globale de son activité.

Il est composé de représentant des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, des transports et des collectivités territoriales, de l'INRA, d'Agences régionales de santé (ARS) et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Depuis la création de l'Observatoire, le COPIL s'est réuni le 12 octobre 2011 à Paris. Sa prochaine réunion a été fixée au jeudi 13 décembre 2013 à Paris.

2.2. Comité technique (CT)

Le Comité technique (CT) composé de représentants de différents organismes impliqués dans la gestion de l'ambrosie, est chargé :

- i. D'élaborer des recommandations sur les conditions de la mise en œuvre des missions de l'observatoire.
- ii. De donner son avis sur le bilan annuel d'activités.
- iii. De transmettre des propositions pour l'établissement du programme de travail de l'Observatoire aussi bien en termes d'actions à mener, que de mise en œuvre de ces actions, de partenaires à associer et d'échéancier.
- iv. D'aider et de participer à la construction de réseaux d'acteurs locaux, nationaux et internationaux et au renforcement de la coordination des actions menées par les acteurs de la prévention et de la lutte.
- v. De proposer les conditions d'évaluation globale de l'activité de l'Observatoire au terme des trois premières années de fonctionnement, et les modalités de poursuite de l'accomplissement des missions de l'Observatoire.

Le CT est présidé par Michel Jouan ; sa composition actuelle est donnée à l'Annexe 3. A noter qu'en tant que de besoin, des organismes publics ou privés, ou des personnes qualifiées, pourront être sollicités lors des réunions du CT pour apporter leur expertise sur un sujet donné.

Depuis la création de l'Observatoire, le CT s'est réuni le 15 décembre 2011, et les 19 avril et 24 octobre 2012 à Paris. Sa prochaine réunion a été fixée au mercredi 10 avril 2013 à Lyon.

Le bilan pour 2011-2012 des activités de l'Observatoire a été présenté lors du dernier Comité technique (CT) de l'Observatoire, le 24 octobre 2012. Aussi, le présent document

mentionne, sous la forme d'encadrés, les principales remarques formulées à cette occasion par le CT.

2.3. Cellule opérationnelle

Suite à la signature de la convention entre le ministère chargé de la Santé (Direction générale de la santé, DGS) et l'INRA le 22 juin 2011, la mise en place effective de l'Observatoire a eu lieu le 1^{er} Septembre 2011.

La cellule opérationnelle de l'Observatoire, basée à Dijon, à proximité du centre INRA, est composée de :

- Bruno Chauvel, chargé de recherche à l'UMR1347 Agroécologie et coordinateur de l'Observatoire (20%⁵ du temps de travail, comme spécifié dans la lettre de mission du 20 juillet 2011 cosignée par la Direction scientifique du siège de l'INRA et le département Agronomie Environnement du centre INRA de Dijon).
- Quentin Martinez, animateur de l'Observatoire (100%).

Le secrétariat de l'Observatoire est assuré par le centre INRA de Dijon ainsi que les moyens logistiques et d'hébergement.

La cellule de l'Observatoire reçoit par ailleurs le soutien administratif de la Direction scientifique du siège de l'INRA et du département Agronomie Environnement du centre INRA de Dijon (Annexe 2).

⁵ A noter que le détachement de Bruno Chauvel au poste de coordinateur de l'Observatoire était de 20% de son temps de travail, sur la période juin 2011 à juin 2012. Ce détachement est passé à 25% depuis juin 2012 pour assurer le fonctionnement et permettre la réalisation d'expérimentations s'inscrivant dans le programme de travail de l'Observatoire.

III. Bilan des actions réalisées en 2011-2012

Pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées en juin 2011, l'Observatoire a mis en place ou participé à la réalisation d'actions d'information, de formation, de recherche, de prévention et de lutte.

3.1. Information

3.1.1. *Organisation et animation du colloque international Ambrosia 2012 « du partage des connaissances scientifiques à la coordination européenne » les 29-30 mars 2012 à Lyon*

Organisé les 29 et 30 mars 2012 à Lyon par l'Observatoire des ambrosies et la Direction générale de la santé (DGS) du ministère chargé de la santé, le colloque international Ambrosia 2012 s'est tenu à la suite de l'International Ragweed Conference organisé à Lyon également par l'International Ragweed Society (IRS). L'association de ces deux événements sur la problématique de l'ambrosie, l'un à destination principalement des chercheurs (International Ragweed Conference), l'autre à destination principalement des gestionnaires (Ambrosia 2012), a permis de créer un temps fort sur le sujet et de favoriser l'échange entre les scientifiques qui produisent les données relatives aux impacts de l'ambrosie et les décideurs et acteurs nationaux et locaux qui utilisent ces données pour mener à bien leurs actions de prévention et de lutte. Outre de présenter les travaux menés en France aussi bien en termes de développement des connaissances que de gestion, Ambrosia 2012 a également été l'occasion d'avoir un point sur la situation dans d'autres pays avec les interventions de représentants d'Allemagne, d'Autriche, du Canada, de Hongrie, d'Italie, de République de Serbie et de Suisse. Cela a ainsi permis aux 200 participants réunis pour Ambrosia 2012, de prendre la mesure de l'infestation de ces pays et des actions engagées pour lutter contre la plante. Les efforts développés en France depuis plusieurs années sont nombreux et dans les départements les plus touchés, les actions se multiplient. Des actions se mettent également en place dans les secteurs de front de colonisation et dans les régions encore peu infestées. Mais il semble que la plante poursuive sa colonisation du territoire national et que l'impact sanitaire soit de plus en plus important notamment en Rhône-Alpes. Aussi, une des principales conclusions du colloque est que la mise en place d'actions préventives est indispensable à une gestion intégrée de l'ambrosie dans les régions peu impactées. De même, une réglementation européenne ou nationale constituerait le support attendu par un certain nombre de gestionnaires et notamment les collectivités. L'ensemble des présentations et résumés est accessible sur le site Internet ambrosie.info (http://www.ambrosie.info/pages/colloque_2012.htm).

3.1.2. *Développement du site Internet ambrosie.info*

Le site Internet <http://www.ambrosie.info> a été créé en 2002 par l'Agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes⁶ et le Conseil Régional de Rhône-Alpes. En accord avec ces deux organismes, ce site est désormais financé et alimenté en données par l'Observatoire des ambrosies qui, par ailleurs, répond aux diverses sollicitations reçues via ce site (signalement de la plante, demande d'informations,...). Ainsi, au cours de l'année 2012, l'Observatoire a ajouté ou mis à jour plusieurs pages d'informations sur le site (présentations et résumés du colloque Ambrosia 2012, page relative au compostage de l'ambrosie, mise à jour des liens Internet, informations complémentaires sur la réglementation...) et répondu à un grand

⁶ A l'époque, il s'agissait de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

nombre de demandes passées via le site (Cf. ci-après). Ambroisie.info a, cette année encore, été très fréquenté avec plus de 180 000 visiteurs différents au 22 novembre 2012 (contre 154 000 globalement en 2011) et un pic de fréquentation en août 2012 avec plus de 355 000 pages visitées.

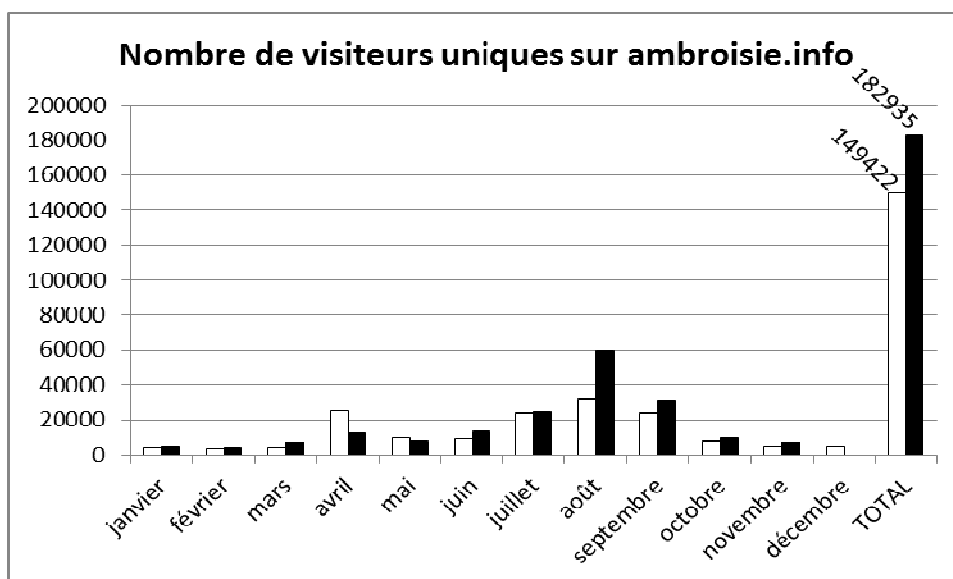


Figure 1 : nombre de visiteurs uniques sur le site ambroisie.info

- : nombre de visiteurs uniques pour l'année 2011
- : nombre de visiteurs uniques pour l'année 2012 (période du 1^{er} janvier au 30 novembre)

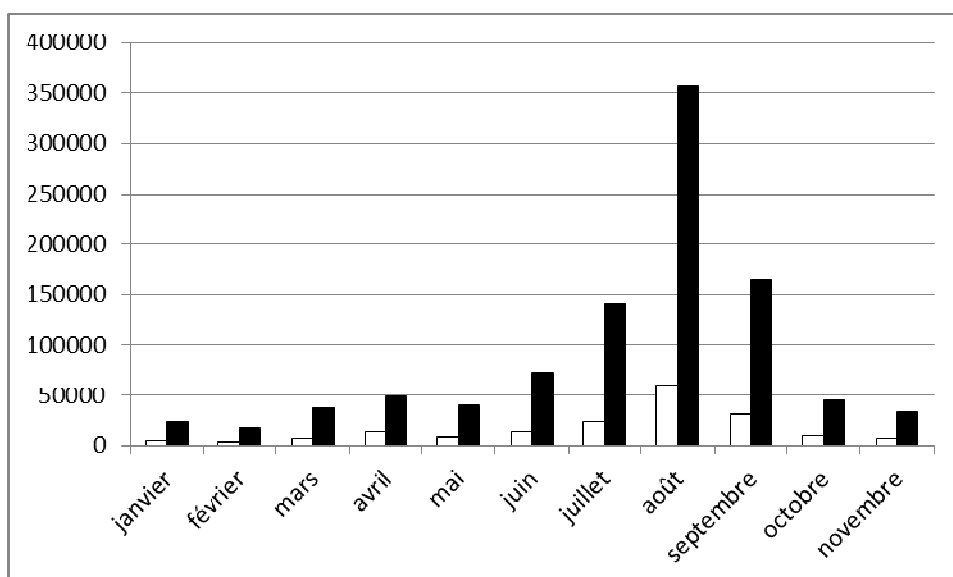


Figure 2 : Nombre de visiteurs uniques du site Internet ambroisie.info et nombre de pages visitées, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2012.

- : nombre de visites (182 935 visiteurs uniques sur l'ensemble de la période) ;
- : nombre de pages consultées (980 684 pages consultées sur l'ensemble de la période) ;

3.1.3. Réponses aux demandes d'information

Le site Internet ambroisie.info a reçu plus de 250 contacts au cours de la période mai à octobre 2012 correspondant généralement à des demandes d'information, émanant le plus souvent de communes ou de particuliers. L'observatoire a répondu à l'ensemble de ces

sollicitations (parfois avec un peu de retard), ce qui représente une charge de travail importante pendant la période où la plante est détectable et pendant la période de pollinisation, soit globalement du 15 mai au 15 octobre.

Par ailleurs aux demandes de particuliers et de collectivités, s'ajoutent des demandes d'interviews de médias nationaux et locaux (presse écrite, sites Internet, radios et télévision). En 2012, l'Observatoire a ainsi répondu à une dizaine de demandes diverses émanant des médias.

3.1.4. Partenariat avec le Comité Parlementaire de suivi du risque Ambroisie

L'Observatoire a participé à plusieurs des travaux menés par le Comité Parlementaire de suivi du risque Ambroisie, et notamment :

- il est intervenu lors d'actions de communication organisées par le Comité Parlementaire, en particulier lors des auditions à l'Assemblée Nationale du 6 décembre 2011 sur le thème « Ambroisie : bilan médical 2011 » et lors des conférences de presse de juillet 2011 à Saint-Martin-d'Août, de juin 2012 à Lyon et du 27 novembre 2012 à Paris.
- L'Observatoire a été sollicité pour l'élaboration d'une proposition de loi sur les ambrosies, déposée en février 2012 à l'Assemblée nationale par 31 députés, dont plusieurs membres du Comité parlementaire⁷. A noter que suite à la tenue des élections législatives de juin 2012, un renouvellement partiel de la composition du Comité parlementaire s'est opéré et a différé la présentation de la proposition de loi.

Lors d'une conférence de presse du Comité parlementaire en juin 2012 à Lyon, Alain Moyné-Bressan, député de l'Isère et membre du Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie, a annoncé l'élaboration d'une nouvelle proposition de loi sur la lutte contre l'ambroisie et a sollicité l'appui de l'Observatoire dans ce cadre. La réunion du 27 novembre 2012 sur les thèmes « *Non plus une mais des ambrosies - De nouvelles régions touchées* », dans les locaux de l'assemblée nationale, a confirmé la volonté du comité parlementaire de présenter une nouvelle proposition de loi avec le souhait d'impliquer l'observatoire des ambrosies dans l'écriture de la proposition.

3.1.5. Mise en place d'une lettre électronique régulière d'information

Depuis le mois de mars 2012, l'Observatoire publie chaque mois une lettre électronique d'information de deux pages, accessible en ligne sur ambroisie.info⁸ et envoyée par messagerie électronique à toute personne en faisant la demande. Elle est composée de plusieurs articles portant sur des sujets d'actualités relatifs à l'ambroisie (publications scientifiques, colloques,...) ou sur des points thématiques (réglementation, méthode de lutte, actions menées dans d'autres pays,...). Neuf numéros ont été diffusés en 2012 à plus de 300 personnes par messagerie électronique.

⁷ Cf. La proposition de loi sur le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion4323.asp>

⁸ Cf. <http://www.ambroisie.info/pages/actu.htm>

Gazette n°	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	TOTAL
1	1	18	21	12	41	20	11	7	131
2		7	12	7	3	5	3	1	38
3			10	11	4	4	2	0	31
4				21	25	7	5	9	67
5					50	45	4	1	100
6						2	20	2	24
7							0	2	2
8								22	22

Figure 3 : Nombre de téléchargements des numéros de la lettre d'information de l'ambroisie.

Le Comité technique propose de limiter la diffusion de la lettre d'information à la période d'observation et de pollinisation de la plante (globalement d'avril à octobre) et donc de limiter le nombre de numéros à 8 par an.

3.1.6. Participation et organisation d'une journée « ambroisie » le 23 juin 2012

Afin de sensibiliser le grand public et l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de l'ambroisie, l'International Ragweed Society (IRS) a proposé l'organisation chaque année, au début de l'été, d'une journée sur l'ambroisie pour lancer ou renforcer les campagnes d'information et d'élimination de la plante avant sa pollinisation.

En 2012, la date retenue pour la journée de l'ambroisie était le samedi 23 juin. Un communiqué de presse cosigné par les Ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et de l'Environnement, l'INRA et l'Observatoire a été publié le 21 juin 2012 pour annoncer cette journée (Cf. Annexe 4).

Par ailleurs, pour cette première édition, l'Observatoire a réalisé une plaquette de présentation de cette journée, à destination des collectivités ou organismes souhaitant mettre en place des actions à cette occasion (possibilité d'apposer un ou des logos sur la plaquette ; Cf. Annexe 5)

De plus, l'Observatoire a apporté son appui technique à plusieurs collectivités qui ont réalisé des actions d'information et de lutte lors de la journée de l'ambroisie et a participé à quatre opérations d'arrachage dans l'Ain, l'Isère et en Côte d'Or. Globalement, une dizaine d'opérations a été mise en place en France pour cette première édition. Une plus forte mobilisation devrait être observée dès 2013 ; la date retenue pour la prochaine journée de l'ambroisie est le **samedi 22 juin 2013**.

Le Comité technique propose la reconduction de cette journée en juin 2013 avec une annonce plus précoce de celle-ci pour accroître la mobilisation, et la possibilité de l'organiser sur un créneau de dates (par exemple sur une semaine), plutôt que sur une seule journée, et cela pour éviter la concurrence avec d'autres manifestations, notamment locales, pouvant se tenir à cette date.

3.2. Formation

3.2.1. Participation à la formation des référents « Ambroisie »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional santé environnement 2 (PRSE2) de Rhône-Alpes (2011-2014), il est prévu la nomination de référents « Ambroisie » au niveau communal. Ainsi, des formations de tels référents se mettent en place dans la région. L'Observatoire a participé en 2012 à trois réunions d'information à destination des référents « Ambroisie » dans l'Ain et le Rhône, départements où près de la moitié des communes a désormais nommé un référent 'ambroisie' chargé d'apporter un appui au maire dans la lutte.

Le Comité technique propose que l'appui de l'Observatoire à la formation des référents « Ambroisie » se limite aux premières sessions de formation mises en place dans un secteur pour laisser la place aux acteurs locaux de dispenser les formations suivantes. De plus, il est proposé que l'Observatoire produise un référentiel à destination des formateurs.

3.2.2. Formations auprès d'équipes pédagogiques de lycées agricoles

Une demande d'appui à l'information et à la formation a été transmise à l'Observatoire par les équipes pédagogiques de plusieurs lycées agricoles, dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique autour de l'ambroisie. Ainsi, l'Observatoire a apporté son soutien technique à de tels projets dans deux lycées de l'Ain (lycée des Sardières et lycée de Cibeins) et un projet est en cours de discussion avec l'équipe pédagogique du lycée de Romans (Drôme).

Le Comité technique encourage la réalisation d'actions de formation auprès des lycées agricoles mais suggère d'en limiter le nombre.

3.3. Participation au renforcement de la coordination des actions de lutte et mise en place d'une évaluation des coûts de la lutte dans deux secteurs

3.3.1. Participation aux Comités de pilotage de plans de lutte départementaux contre l'ambroisie

Le Plan régional santé environnement 2 (PRSE2) de Rhône-Alpes (2011-2014), prévoit la mise en place ou la reconduction de plans de lutte départementaux contre l'ambroisie. L'Observatoire a participé à la mise en place ou à l'animation de Comités de pilotage (COPIL) de tels plans dans les départements suivants :

- COPIL de l'Isère (21/03/2012) - 1^{ère} réunion
- COPIL du Rhône (26/06/2012) - 1^{ère} réunion
- COPIL de l'Ain (15/10/2012) – 1^{ère} réunion
- COPIL de la Drôme (15/10/2012) - 1^{ère} réunion

L'observatoire est également intervenu lors d'une réunion de préparation d'un comité de pilotage de la lutte contre l'ambroisie dans le Puy de Dôme, le 04 juillet 2012 et, dans la continuité de cette action, lors d'une réunion de travail sur la gestion des grands linéaires le 29 novembre 2012 à l'initiative de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne.

3.3.2. Mise en place d'une quantification des coûts de la lutte une commune et un département

Afin de quantifier l'ensemble des coûts (financiers et humains) associés à la mise en place d'actions de lutte contre l'ambrosie sur un territoire donné, l'Observatoire a proposé à deux collectivités de se lancer dans une telle opération avec son appui technique et logistique :

- la commune d'Estrablin (Isère) (3 300 habitants) qui est fortement touchée par la présence de l'ambrosie,
- et le département de la Côte d'Or qui se trouve sur le front de colonisation.

Dans les deux cas, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la plante pour éviter la production de semences sur le territoire considéré, et de favoriser leur partenariat ainsi que la coordination des actions qu'ils mettent en œuvre.

a) Commune d'Estrablin (Isère)

Le démarrage de l'action a notamment pu être réalisé grâce au soutien du service environnement de la communauté d'agglomération du pays Viennois (ViennAgglo) et de la mairie d'Estrablin et de ses référents 'ambrosie'. Après deux réunions de préparation, ont été organisées :

- une rencontre avec des agriculteurs de la communauté de communes (25 mai 2012) au cours de laquelle il a été proposé de mener une enquête auprès de l'ensemble des agriculteurs durant l'hiver 2012, via l'envoi d'un questionnaire, pour pouvoir évaluer leurs coûts de lutte contre l'ambrosie.
- Une réunion d'information et de discussion à destination de l'ensemble des habitants de la commune, à l'occasion de la Journée de l'ambrosie le 22 juin 2012.

De plus, afin de suivre sur un pas de temps hebdomadaire les concentrations en pollen de l'air, des capteurs de pollen ont été implantés sur quatre sites couverts : trois sites sur le territoire de la commune d'Estrablin (où une gestion optimale de la plante est réalisée) et un site sur une commune voisine (où la gestion de la plante n'est que très faiblement réalisée) pour servir de point de comparaison. Les données sont en cours d'analyse par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA).



Photographie 1 : Capteur de pollen de type 'Sigma2' utilisé dans les études de quantification des coûts de la lutte à Estrablin et en Côte d'Or.

Une présentation des résultats de l'étude de quantification des coûts sur la commune d'Estrablin sera réalisée au cours du 1^{er} semestre de 2013.

b) Département de la Côte d'Or

Le contexte est très différent de celui d'Estrablin car l'ambrosie n'est pas connue comme une problématique locale (aucun signalement d'allergie à l'ambrosie n'a pour l'instant été reçu par les allergologues du département). L'Observatoire a pris contact avec un grand nombre de gestionnaires et d'acteurs locaux (Conseil général, médecins allergologues, organismes agricoles, associations naturalistes,...) pour les informer de la présence de la plante sur le département comme l'attestent les cartographies nationale et locale⁹. Le Conseil Général de Côte-d'Or co-pilote avec l'Observatoire la mise en place des actions de lutte et de quantification des coûts associés.

En 2012, plusieurs actions d'information et de formation ont été menées, en particulier auprès des services techniques du département (une demi-journée de formation sur le terrain) et des acteurs du monde agricole avec l'envoi d'une lettre d'information à 200 agriculteurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture.

Là aussi, un suivi des concentrations de pollen a été réalisé en plaçant trois capteurs dans des zones où la plante a été repérée et un autre capteur dans une zone exempte de pollen d'ambrosie au Nord du département (capteur témoin). Les données sont là encore en cours d'analyse par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA).

Des discussions sont en cours avec le Conseil Général pour l'organisation prochaine d'une journée d'information sur la plante, ses impacts et sa présence en Côte-d'Or.

3.4. Participation à des actions d'expertise et de recherche

3.4.1. *Co-encadrement d'un stage sur l'importance des corridors de circulation dans la dispersion de l'ambrosie dans le département du Jura*

L'Observatoire a co-encadré, de mars à juillet 2012, une élève de Master 2 « environnement-terre-évolution-climat » dans le cadre de la réalisation d'un stage sur l'importance relative de corridors de circulation dans la dispersion de l'ambrosie à feuilles d'armoise dans le département du Jura. Ce stage a été réalisé en partenariat avec le conservatoire botanique de Franche Comté, la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) du Jura.

Au cours de ce stage, la présence de l'ambrosie a été recherchée sur l'ensemble du réseau autoroutier géré par APRR (4 000 km, globalement dans la partie centre-est de la France). La cartographie réalisée suite à ces relevés montre une dissémination de l'espèce sur la totalité de ce réseau (Cf. Annexe 6). Il s'agit de la première carte réalisée de façon aussi précise sur le réseau autoroutier géré par la société APRR. La comparaison avec des cartes réalisées au cours des années antérieures met en évidence une tendance à l'augmentation des zones infestées et ce malgré les efforts de gestion réalisés par la société autoroutière. La régression de l'espèce n'a été observée que sur des zones très localisées. Les vecteurs de dissémination restent mal déterminés.

Lors de ce stage, il était également prévu d'étudier l'infestation des bords de deux rivières. En raison des niveaux d'eau très élevés du Doubs, aucun relevé n'a pu être réalisé au bord de ce cours d'eau. Par contre, le cours de la Loue a pu faire l'objet de relevés : ils n'ont pas mis en évidence la présence d'ambrosie comme cela avait été le cas également lors de l'étude menée précédemment sur cette rivière en 2005. Ces travaux feront l'objet d'une publication lors d'un prochain colloque.

⁹ Cf. <http://www.sante.gouv.fr/cartographies-de-presence-de-l-ambrosie-en-france.html>

3.4.2. Participation à des colloques nationaux et internationaux

L'Observatoire a participé à plusieurs colloques pour à la fois faire connaître son existence, présenter des synthèses sur la biologie de l'espèce et prendre des contacts avec des acteurs de la lutte contre l'ambrosie aussi bien en France qu'à l'étranger (Cf. Annexe 7) ; il s'agit en particulier des manifestations suivantes :

- Présentation informelle de l'Observatoire et annonce de la tenue du colloque Ambrosia 2012 lors du 3^{ème} séminaire international sur les mauvaises herbes et plantes invasives (3rd International Symposium on Environmental Weeds and Invasive Plants) en octobre 2011 à Ascona (Suisse).
- Présentation de la problématique ambrosie devant le groupe de l'association française de Protection des Plantes (invitation par le Groupe AFPP résistance - janvier 2012, Paris, France ; <http://www.afpp.net/>). La discussion a porté sur le risque engendré par une gestion « tout chimique » de l'ambrosie à feuilles d'armoise.
- International Ragweed Conference (mars 2012, Lyon, France)
- Colloque Ambrosia 2012 (mars 2012, Lyon, France)
- Neobiota - 7th European Conference on Biological Invasions (septembre 2012, Pontevedra, Espagne).
- Proceedings International Symposium: Current Trends in Plant Protection (septembre 2012, Belgrade, Serbie).
- Journées scientifiques du RNSA (30 novembre et 1^{er} décembre 2012, Metz, France).

3.4.3. Participation à des comités d'expertise nationaux et internationaux

L'Observatoire fait partie des groupes d'experts suivants :

- Projet Européen Cost-Smarter "Sustainable management of *Ambrosia artemisiifolia* in Europe" (Cost-FA1203). Ce projet a pour objectif de mettre en place un réseau interdisciplinaire comprenant des experts actuellement impliqués dans le contrôle de l'ambrosie. Rassemblant des professionnels de la santé, aéro-biologistes, économistes et modélisateurs des systèmes agricoles, SMARTER fournira un forum pour discuter de la gestion à long terme et des options de contrôle et du développement de nouvelles solutions de gestion innovantes. La synergie entre les mesures de luttés biologique, physique et chimique et gestion de la végétation sera évaluée en tenant compte du rapport coût-efficacité dans l'atténuation des effets de l'ambrosie. Bruno Chauvel est l'un des deux membres titulaires français désignés par le ministère de la recherche pour participer à ce comité. La première réunion s'est tenue les 19 et 20 novembre 2012 à Bruxelles. (http://www.cost.eu/domains_actions/fa/Actions/FA1203).
- Groupe de travail « pollen » mis en place par l'Anses pour répondre à la saisine des Ministères chargés de la Santé et de l'Environnement du 10 juin 2011, portant sur l'état des connaissances relatives à l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant (dont le pollen de l'ambrosie). La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu les 4 et 5 octobre 2012 à Paris.
- Groupe de Travail Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) piloté par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Ce groupe de travail, rassemblant des gestionnaires et chercheurs, est chargé de définir une ligne directrice et des enjeux scientifiques à long terme pour la gestion des invasions biologiques en milieu aquatique et d'élaborer des outils opérationnels à destination des gestionnaires. L'ambrosie est la plus terrestre des espèces considérées par ce GT mais ces travaux

fournissent des informations quant à son infestation possible des milieux aquatiques et quant aux moyens techniques pour sa gestion dans ces milieux.

3.4.4. Participation à des actions de recherche

Afin d'alimenter en semences d'ambrosies des programmes de recherche internationaux (France, Autriche, Suisse, Etats-Unis,...), l'Observatoire a procédé en 2011 et 2012 à des récoltes de semences sur différents sites français. En 2012, il a notamment été menée une opération de récolte de semences d'ambrosie trifide sur deux jours dans la région de Toulouse : outre la récolte de semences, cela a également permis de localiser un certain nombre de populations de cette ambrosie dans le secteur et d'aider à mieux caractériser sa présence en termes de surfaces infestées.

Par ailleurs, l'Observatoire mène avec l'ANSES un travail sur le risque d'apparition de gènes de résistance aux herbicides chez l'ambrosie à feuilles d'armoise, suite à la mise sur le marché de variétés de tournesols résistantes (mutagénèse) aux herbicides de la famille des inhibiteurs de l'acétolactate-synthase (ALS).

IV. Conclusions

Au cours de sa première année de fonctionnement, l'Observatoire des ambrosies a mis en place un nombre non négligeable d'actions pour répondre aux différentes missions qui lui ont été confiées par les ministères et par l'INRA. Par ailleurs, il est à signaler que l'Observatoire prend désormais en compte d'autres ambrosies allergisantes et envahissantes que l'ambrosie à feuilles d'armoise (ambrosie trifide, ambrosie à épis lisses...), ce qui nécessite par ailleurs de développer d'autres stratégies d'actions.

Le bilan de l'action menée jusqu'à présent par l'Observatoire est très positif. Depuis sa création effective en septembre 2011, l'Observatoire a notamment réussi à tisser des liens entre différents acteurs concernés par la plante aussi bien aux niveaux local et national qu'international, et a favorisé la coordination de leurs actions. La problématique de l'ambrosie se situe à la frontière de différents axes de recherche et champs de gestion : santé, écologie, palynologie, agronomie, surfaces agricoles, bords de voies de transport, zones de chantier, milieux naturels...Il s'agit de faire travailler de façon conjointe ou coordonnée une multitude de partenaires aux intérêts divers.

La mise en place des actions de l'Observatoire a été rendue possible grâce au soutien de nombreux partenaires français et étrangers, aussi bien nationaux que locaux. Aussi, l'Observatoire souhaite adresser ses plus vifs remerciements à tous ces organismes avec une mention toute particulière à l'ARS de Rhône-Alpes (pour les supports de documentations, le réseau de personnes ressources,...), au RNSA (pour le soutien technique et scientifique) et à l'Inra (pour le soutien logistique avec notamment le prêt des véhicules de service sans compensation pour les années 2011 et 2012 -plus de 10000 Km parcourus en 2012). L'INRA a aussi accepté en juin 2012 que le temps de détachement de B. Chauvel à l'Observatoire passe de 20% à 25%, ce qui est plus proche du temps de travail réellement passé, à la condition que ce temps d'affectation soit respecté le plus précisément possible.

Toutes les opérations engagées en 2011-2012 par l'Observatoire, même celles qui apparaissent comme des événements ponctuels, s'inscrivent dans une stratégie à long terme de prévention et de lutte contre ces espèces hautement allergisantes et

envahissantes, et cela compte tenu de la longue durée de vie des semences d'ambrosies. Aussi, il est proposé que la plupart des actions installées en 2011-2012 par l'Observatoire soit poursuivie en 2013 et que s'y ajoutent d'autres travaux comme ceux de poursuite de la cartographie nationale de l'ambrosie à feuilles d'armoise.

Annexes

Annexe 1 :

Communiqué de presse – création de l'observatoire (juin 2011)



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé Direction générale de la santé	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
---	---	--

Paris, le 21 juillet 2011

Communiqué de presse

Création de l'Observatoire de l'ambrosie

L'envahissement progressif du territoire français par l'ambrosie constitue à la fois une préoccupation de santé publique et une menace agricole en compromettant le rendement des cultures.

Les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et de l'Ecologie, et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) annoncent, ce jour, la mise en place de l'Observatoire de l'ambrosie. Ce dernier aura pour mission principale la coordination des moyens de lutte contre cette plante hautement allergisante.

La progression de l'ambrosie est liée à de nombreux facteurs et son aptitude à occuper des milieux très variés compliquent les interventions de son contrôle. Cette complexité a mis en évidence le besoin d'une structure d'observation et de coordination sur la lutte contre l'ambrosie. A l'instar d'actions entreprises dans d'autres pays européens, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en collaboration avec l'Inra, et dans le cadre du Plan national santé environnement 2¹, a décidé de créer un Observatoire de l'ambrosie.

Celui-ci a pour mission de favoriser la coordination des actions menées au niveau national, européen et international². Véritable centre de ressources de référence en matière d'ambrosie, l'Observatoire répertoriera et contribuera à valoriser :

- la connaissance sur l'ambrosie, notamment sur ses effets sur la santé et les milieux,
- les actions de prévention, de lutte durable, de formation et d'information menées sur l'ensemble du territoire national (et dans d'autres pays) dans le respect de l'environnement,
- les données scientifiques, les travaux et projets de recherche ainsi que leurs applications.

Hébergé par l'Inra, l'Observatoire s'appuiera sur un comité d'organisation et un comité de pilotage où seront représentés les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et du Développement durable, et les parties prenantes concernées par la présence de l'ambrosie.

¹ Cf. mesure « Lutter contre l'ambrosie » de l'action 22 « Prévenir les allergies » : Cf. <http://www.sante.gouv.fr/deuxieme-plan-national-sante-environnement-pnse-2-2009-2013.html>.

² En concertation avec le ministère pilote, les autres ministères impliqués et en lien avec les actions menées par la Commission européenne et l'International Ragweed Society (IRS)

Les activités de l'Observatoire s'adresseront au grand public, notamment les associations de protection des usagers, aux différents ministères concernés, aux collectivités territoriales, aux organismes publics de recherche, aux professionnels de la santé et du milieu agricole ainsi qu'aux gestionnaires des différents milieux où l'espèce peut être présente.

L'ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) est une plante annuelle dont le pollen très allergisant est responsable de diverses pathologies chez les sujets sensibles, essentiellement de type respiratoires (rhinites, trachéite), parfois cutanées (urticaires). Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. On estime que 6 à 12 % de la population exposée est potentiellement allergique au pollen de l'ambroisie.

En France, cette espèce envahissante est très présente en région Rhône-Alpes. Elle est en expansion sur un territoire de plus en plus vaste non seulement dans les zones limitrophes de cette région mais également en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Bourgogne, Pays-de-la-Loire. Elle envahit les terrains vagues, le bord des routes et des chemins de fer, mais aussi les terres agricoles et les espaces publics.

Contacts presse :

Direction générale de la santé : 01.40.56.42.43

Service presse INRA : Mathilde Maufra, tél : 01 42 75 91 69 ou presse@inra.fr

Ministère de l'Ecologie : 01.40.81.18.07

Ministère de l'Agriculture : 01.49.55.60.11

Contacts scientifiques :

Bruno Chauvel – chauvel@dijon.inra.fr

Observatoire de l'Ambroisie

adresse postale : Agro Sup Dijon - Bâtiment Combe Berthaux

26 boulevard du Docteur Petitjean - BP 87999

21079 Dijon

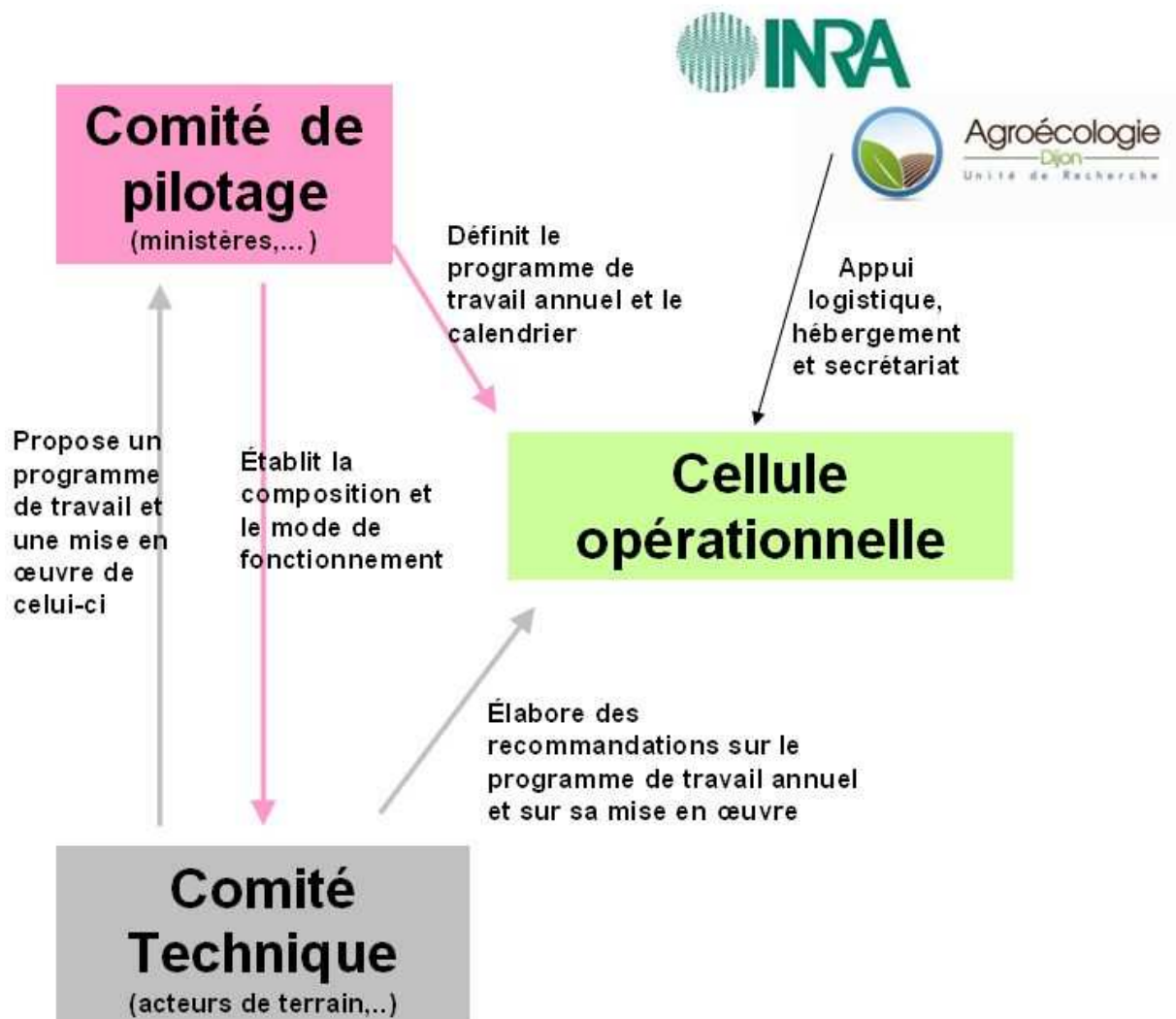
Annexe 2 :

Présentation du fonctionnement de l'Observatoire des ambroisies



Observatoire des ambroisies

Principales interactions entre le COPIL, le CT et la cellule opérationnelle



Annexe 3 :

Composition du Comité technique de l'Observatoire des ambrosies

Membre titulaire au CT	Structure	Membre titulaire au CT	Structure
Guillaume ALLIGIER	Valence Agglo (Communauté de communes)	Sophie CARIOU	SETRA – Responsable de la division Environnement
Philippe BLONDEAU (Suppléante: Audrey RIMBAUD)	Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes et Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	Michel JOUAN	Président
Bruno CHAUVEL	INRA – Observatoire des ambrosies	Isabelle MANDON (supp. Maëlle DECHERF)	FCBN : Fédération des conservatoires botaniques nationaux
Marie Agnès CHAPGIER-LABOISSIERE	Agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes Comité de pilotage	Quentin MARTINEZ	INRA – Observatoire des ambrosies
Didier CHOLLET (supp. Christophe SAUSSE)	CETIOM – Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux et du Chanvre	Noëlie MAUREL	MNHN - Muséum national d'histoire naturelle
Etienne CUENOT	APPR – Autoroutes Paris Rhin Rhône	Mathilde PASCAL (supp. Agnès LEFRANC)	InVS – Institut de Veille Sanitaire
Chantal DECHAMP (supp. Henriette MEON)	AFEDA - Association française d'étude des ambrosies	Caroline PAUL	Direction générale de la santé. Comité de pilotage.
Isabelle FARRERA	SupAgro Montpellier	Noëlle SOUDAN (supp. José CAMBOU)	FNE – France nature environnement
Marie FIORI	Direction générale de la santé. Comité de pilotage	Michel THIBAUDON	RNSA - Réseau national de surveillance aérobiologique
Françoise FLANDROIS	Médecine allergologue. Société française d'allergologie	Michèle TIXIER-BOICHARD (supp. Xavier REBOUD)	Inra – Direction scientifique
Guillaume FRIED (supp. V. PERNELET-JOLY)	ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	Michel TIXIER-MALICORNE (supp. Olivier PECHAMAT)	FNLON - Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles

Annexe 4 :

Communiqué de presse relatif à la journée de l'ambroisie du 23 juin 2012



Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire



Paris, le 21 juin 2012

INFORMATION PRESSE

L'ambroisie, une plante envahissante et très allergisante qui doit être éliminée avant le démarrage de sa floraison

Journée d'information le 23 juin 2012

L'ambroisie à feuilles d'amoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles. Les plus courantes sont des rhinites survenant en août-septembre, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon la zone infestée par cette « mauvaise herbe » envahissante, 6 à 12 % de la population exposée est allergique.

Pour faire connaître cette problématique à la population et à l'ensemble des acteurs concernés (collectivités territoriales, gestionnaires de voies de communication, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages, exploitants agricoles, propriétaires de terrains infestés...) et pour lancer les actions à mettre en place pour limiter l'expansion de cette plante, les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et du Développement durable, l'Inra et l'Observatoire de l'ambroisie proposent aux municipalités d'organiser le 23 juin une journée d'information et de lutte contre l'ambroisie.

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambroisie et par la diffusion de son pollen.

Il a été estimé qu'en 2011, en Rhône-Alpes, entre 194 481 et 258 714 personnes ont bénéficié de soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, ce qui correspond à des coûts évalués entre 14,2 et 20 millions d'euros.

(Annexe 4 suite)

Aujourd'hui l'ambrosie s'étend peu à peu à l'ensemble du territoire national, où elle colonise une grande variété de terrains (espaces agricoles, bords de voies de communication, chantiers de construction, terres à l'abandon...).

➤ Pourquoi une journée de l'ambrosie le 23 juin 2012 ?

De par son caractère envahissant, l'ambrosie s'est développée dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture. Le problème existant à une large échelle, l'association internationale de l'ambrosie (International Ragweed Society, IRS) a décidé de créer une journée de l'ambrosie pour :

- informer sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce ;
- mobiliser et coordonner l'ensemble des personnes concernées directement ou indirectement par cette problématique ;
- procéder à des destructions de la plante.

Il est en effet possible d'éliminer l'ambrosie en juin, quand elle est suffisamment développée pour être reconnaissable et avant le démarrage de sa floraison à la fin juillet. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits.

Les actions réalisées seront choisies librement : réunions d'information pour une bonne reconnaissance de l'ambrosie, démonstrations sur les méthodes de lutte pouvant être mises en œuvre, campagne d'arrachage...

➤ Comment lutter contre l'ambrosie ?

Au mois de juin, la pollinisation de l'ambrosie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie.

Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction peut se faire par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambrosie, ou par le déchaumage¹ de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées. En dernier recours, la lutte chimique peut être utilisée de façon raisonnée, au moyen de produits homologués et en respectant les modes d'emploi.

Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement (couvert végétal dense à base de plantes vivaces, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...). La durée de vie dans les sols des semences d'ambrosie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme et être coordonnées.

➤ Comment reconnaître l'ambrosie ?

Aux différents stades de son développement, l'ambrosie à feuilles d'armoise peut être confondue avec d'autres plantes (notamment avec l'armoise commune et l'armoise annuelle). Aussi, pour l'éliminer efficacement, il est nécessaire de bien la reconnaître :

¹ Travail du sol destiné à enfouir les chaumes et restes de paille afin de favoriser leur décomposition

(Annexe 4 suite)



© Observatoire de l'Ambroisie

En savoir plus :

- Observatoire de l'ambroisie : www.ambroisie.info

Contacts presse :

- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : Direction générale de la Santé : 01 40 56 42 43 - presse-dgs@sante.gouv.fr
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : 01 40 81 18 07 – ministere.dd@developpement-durable.gouv.fr
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire : 01.49.55.60.11
- Inra : 01 42 75 91 86 - presse@inra.fr
- Observatoire de l'ambroisie : 03 80 77 25 53 / 03 80 69 30 39

Annexe 5 :

Plaquette relative à la Journée de l'ambroisie le 23 juin 2012

Recommandations

Au mois de juin, la pollinisation de l'ambroisie n'a pas débuté, néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de toutes actions.

Cette journée est organisée par le maire de votre commune.

Les actions réalisées seront choisies librement : réunions d'information, reconnaissance des plantes, méthodes de lutte, démonstrations...

Pour en savoir plus

Observatoire de l'ambroisie
<http://www.ambroisie.info/>

Ne la confondez pas avec des espèces proches !

Quelques signes particuliers :



Inra Dijon

- Feuilles divisées du même vert sur les deux faces
- Peu ou pas d'odeur



Inra Dijon

Ambroisie commune

- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- Odeur marquée quand on la froisse



G. Fried

Ambroisie annuelle

- Feuille finement découpée
- Odeur forte quand on la froisse

Son aspect à différents stades :



Inra Dijon



Inra Dijon



Inra Dijon

Signalez-la!

Si vous la reconnaissez, prenez contact avec la mairie de votre commune ou l'Observatoire de l'Ambroisie :

<http://ambroisie.info>
 rubrique « contact »

Samedi 23 juin 2012



Journée d'information
 et de lutte contre
l'ambroisie

L'ambroisie constitue une menace pour la santé et compromet le développement d'une agriculture durable



Pourquoi faut-il lutter contre l'ambroisie à feuilles d'armoise ?

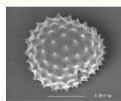
Des impacts sur la santé

Le pollen libéré par l'ambroisie est fortement allergisant et peut être à l'origine de nombreuses manifestations allergiques?



Pour connaître les concentrations de pollen dans l'air ou pour souscrire aux « alertes pollen », rendez-vous sur :

<http://www.pollens.fr>



Source RNSA

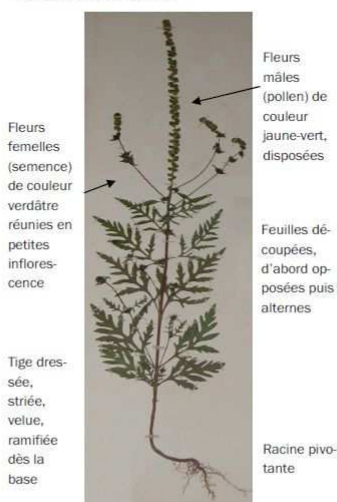
Une plante envahissante

L'ambroisie ne se disperse que par ses semences. Elle colonise :

- les espaces agricoles
- les bords des voies de communication
- les chantiers de construction
- les berges de certains cours d'eau
- les terres à l'abandon



2 mm
 Inra Dijon



Source : ©MNHN — Herbarier National Paris (P)

Pourquoi une Journée « Ambroisie » dans toute l'Europe ?

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce envahissante qui s'est développée dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture. Des études supplémentaires sont nécessaires pour quantifier son possible impact sur la biodiversité.

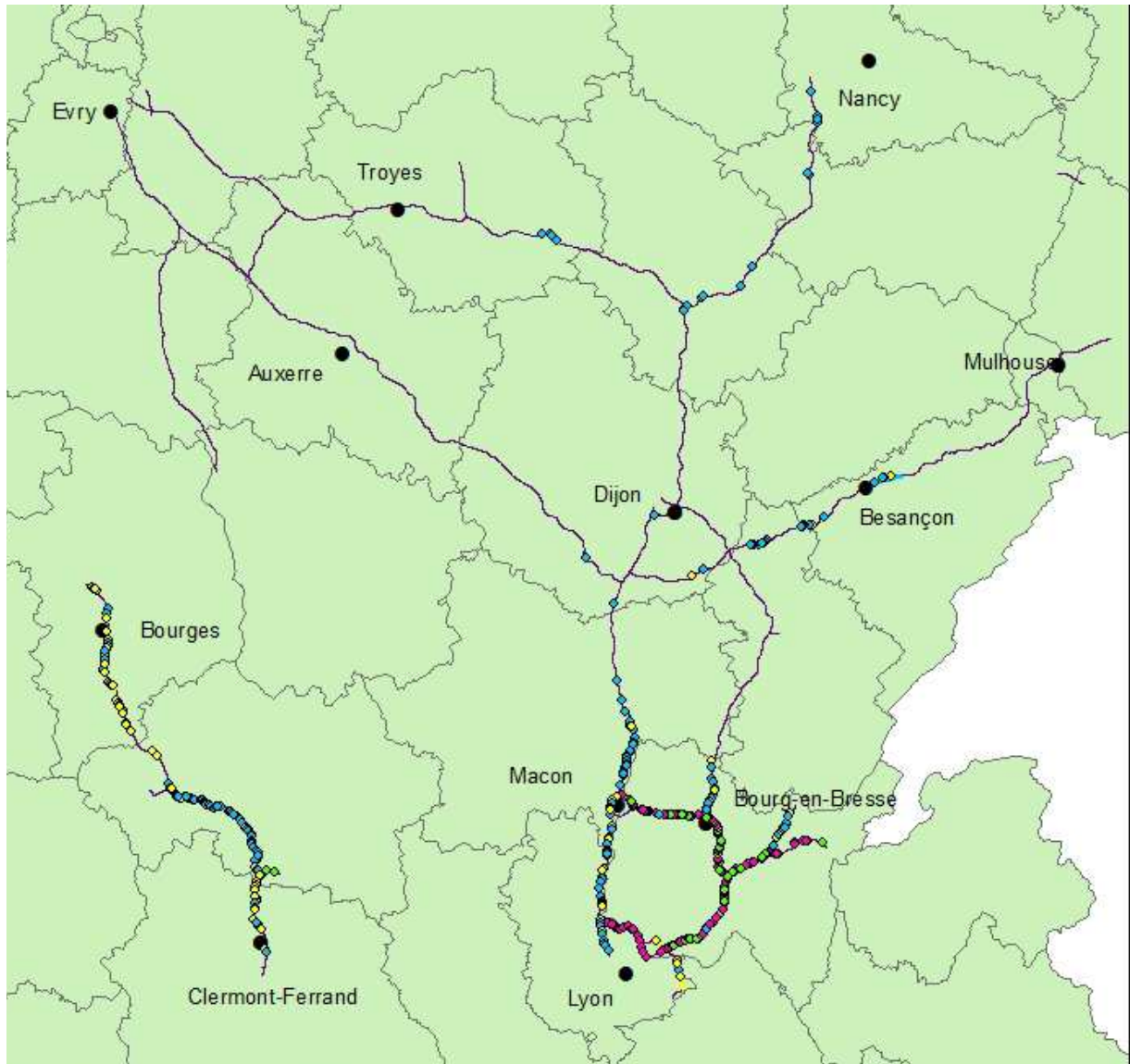
Le problème existant à une large échelle, l'association internationale de l'ambroisie (IRS) a décidé de créer une journée de l'ambroisie. Elle a été fixée au 23 juin pour cette année 2012.

Les objectifs sont :

- d'informer sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce
- de mobiliser et coordonner l'ensemble des personnes concernées directement ou indirectement par cette problématique.

Annexe 6 :

Présence d'ambrosies sur le réseau autoroutier Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) en 2012



Les différents points de couleur indiquent les sens de circulation :

● : Nord-Sud ; ● : Sud Nord ; ● : Est-Ouest ; ● : Ouest-Est

Annexe 7 :

Publications et communications réalisées par l'Observatoire en 2011-2012

Chauvel B. & Martinez Q. 2011. Création de l'observatoire de l'ambrosie : un outil pour une gestion intégrée et efficace de l'ambrosie ? Plaquette d'information "Ambrosie France 2011", Ed. RNSA. 2-3.

Chauvel B. & Martinez Q. 2012. How to explain the introduction of common ragweed into Europe during the XIXth century? IInd International Ragweed Conference, Lyon (France), March 28-29, 2012. (présentation de la communication orale).

Chauvel B. & Martinez Q. 2012. Ambrosia 2012. 1^{er} Cru N°79 – Journal interne INRA Dijon. Avril 2012, P.2.

Chauvel B. & Martinez Q., Guillemin J.P. 2012. Importance of seeds in the process of common ragweed invasion Proceedings International Symposium: Current Trends in Plant Protection. 25 – 28 September, 2012. Belgrade (Serbia). 70-78. (communication + poster de présentation de l'observatoire).

Fried G. & B. Chauvel B. 2012. Predicting the potential global range of common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia*) using biologically informed and correlative species distribution models. IInd International Ragweed Conference, Lyon (France), March 28-29, 2012. (poster).

Martinez Q., Paul C. & Chauvel B. 2012. Création et rôle de l'Observatoire de l'ambrosie. II^{ème} Colloque Européen des acteurs et décideurs de la lutte contre l'ambrosie. Lyon (France). 29-30 Mars 2012. P.54. (communication orale).

Martinez Q., Chauvel B. 2012. Creation and role of the Observatory of ragweed in France. Neobiota 2012. 7th European Conference on Biological Invasions. Pontevedra (Spain), 12-14 September 2012. P.117. (poster).

Trichard A., Auguste C., Martinez Q., Petit S. & Chauvel B. 2012. Ragweed seed predation by invertebrates in cultivated area. IInd International Ragweed Conference, Lyon (France), March 28-29, 2012. (poster).